

Pour une démarche de progrès des organismes de formation et des centres de formation des apprentis en terme d'accueil et d'accessibilité

Cette démarche doit s'inscrire dans le développement d'une politique d'accueil des personnes en situation de handicap dans la région Bretagne.

En tant qu'organisme de formation et/ou centre de formation d'apprentis, vous constituez une étape essentielle qui permet l'avancée des parcours vers l'emploi des personnes en situation de handicap.

Vous portez en cela des obligations en matière d'accueil et d'adaptation des parcours de formation pour les personnes en situation de handicap. Ces obligations visent à offrir les mêmes conditions d'acquisition de connaissances et de compétences que pour les autres apprenants.

Nous vous proposons un outil de **démarche de progrès** de votre accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- ✓ Pour vous aider à mieux prendre en compte les besoins de vos apprenants en situation de handicap
- ✓ Pour vous permettre de valoriser cet engagement tant auprès des stagiaires que des financeurs de la formation
- ✓ Pour que vous soyez acteurs d'un droit à la formation plus inclusif

Cet outil a été co-construit entre l'Agefiph et la Région Bretagne afin d'accompagner les structures de formations souhaitant s'investir dans cette démarche et respectant une philosophie « handi-accueillante » à l'égard de leurs publics.

Adhérer dans la démarche de progrès, c'est ?

- ✓ S'engager dans un processus visant à développer l'accessibilité de vos formations
- ✓ Favoriser une meilleure prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap en formation
- ✓ Développer et consolider les aménagements en compensation du handicap des parcours de formation
- ✓ Etre acteur de votre politique handicap

Les outils de la démarche de progrès

- ✓ La réalisation d'un *autodiagnostic*
- ✓ La signature de la *charte de progrès* avec la nomination d'un référent handicap
- ✓ La concrétisation d'un *plan d'action* ciblé et de sa mise en œuvre
- ✓ Une attestation d'adhésion effective à partir du retour de l'autodiagnostic et de la charte de progrès signée

La démarche de progrès, c'est aussi adhérer au réseau des référents handicap en OF et CFA

La possibilité de monter en compétences et en autonomie, de partager entre pairs, capitaliser les expériences, participer à renforcer une offre de formation régionale plus accessible et inclusive, développer votre politique handicap, renforcer votre communication, ...



En savoir plus

Mme Apolline GIVAUDAN

Mr Timothée JULIE

Mme Isabelle LABOUSSE

rhf-bretagne@agefiph.asso.fr